

Mot de la mairesse

Chers Jacqueminois et Jacqueminoises,

Je profite de cette première tribune officielle pour vous faire part de ma profonde reconnaissance face à la confiance que vous m'avez accordée en me nommant mairesse de notre beau village. C'est humblement, mais le cœur rempli de fierté que j'entame les quatre prochaines années. C'est un défi que j'ai bien hâte de relever.

Sachez que je ne serai pas seule, car rien n'est possible sans un travail d'équipe entre tous les acteurs du milieu. Avec vous, les officiers municipaux et les conseillers, je suis confiante que nous ferons de notre milieu un endroit de bien-être et de développement socio-économique. Ensemble, dans la bienveillance, nous réfléchirons à ce qui possède vraiment une valeur, à ce qui donne un sens à nos vies ici à St-Jacques. Par la suite, nous ordonnerons nos priorités en conséquence. Votre participation est donc essentielle pour que notre chez nous soit, le plus fidèlement possible, la réflexion de vos désirs.

Bientôt nous mettrons en place des comités consultatifs qui toucheront plusieurs sujets importants notamment mais non exclusivement; nos infrastructures municipales, l'agriculture ainsi que nos communications. Les invitations à la population se feront sous peu, surveillez vos boîtes aux lettres et le site web de la municipalité. Ne manquez pas cette chance de faire partie de notre démocratie municipale. Bien sûr vous pouvez toujours nous faire part de vos souhaits via l'assemblée municipale ou en vous adressant directement à nous. Sachez que notre porte est toujours ouverte.

Dans les 100 premiers jours de notre mandat, nous allons également faire une consultation publique sur les besoins relatifs à notre futur centre communautaire. Votre implication sera importante afin que nous soyons en mesure de bien cerner ce que les gens souhaitent et les enjeux possibles. J'espère vous y avoir en grand nombre.

En terminant, je vous invite à participer activement à la vitalité de notre communauté. Nous souhaitons remettre sur pieds plusieurs activités culturelles et de loisirs qui ont déjà existées (Saint-Jean-Baptiste, maison hantée, journée de la famille, les arts mineurs...). Cependant, il nous manque beaucoup de bénévoles et la charge est lourde pour ceux qui tiennent le fort. Si jamais vous avez un intérêt vous pouvez communiquer avec moi ou avec l'administration de la municipalité par courriel au info@sjlm.ca, afin de nous soumettre votre nom et vos intérêts. N'ayez crainte, nous prendrons en compte les enjeux de chacun dans le déploiement de nos projets.

Pour terminer, je reprendrai les mots de Henri Bergson, philosophe, pour vous dire ceci :

«Je ne vois qu'un moyen de savoir jusqu'où on peut aller. C'est de se mettre en route et de marcher.»

Alors, mettons-nous en route et AVANÇONS!!!

Des nouvelles du Conseil - séance du 23 novembre 2021

- Adoption d'une nouvelle procédure de gestion du soccer suivant le transfert de la responsabilité des activités de soccer de l'Association à la municipalité;
- Embauche d'Éric Beaudoin au poste de réceptionniste et technicien de loisirs. L'équipe et le conseil souhaite un bon congé de maternité à Maude Dupuis Riopel;
- Embauche de Martin Gélinau à titre de pompier recrue.

La prochaine séance du conseil aura lieu le lundi 20 décembre 2021 (date modifiée) à 19 h au centre communautaire, 119, rue Renaud, également diffusée sur zoom.

Élections municipales

Recommencement de procédure pour les trois postes toujours vacants.

RAPPEL : Élections le dimanche 5 décembre

Tous les votes sont tenus de 9 h 30 à 20 h au gymnase de l'école primaire Saint-Jacques, 115 rue Renaud.

Voici la liste des candidatures pour chacun des postes en élections :

| Postes en élections | Candidatures |
|-------------------------------------|-------------------|
| Siège 1 - Conseiller ou conseillère | Samuel Bolduc |
| | Nathalie Boucher |
| Siège 2 - Conseiller ou conseillère | Réal Boyer |
| | Dominique Firetto |
| | Mario Lafrenière |
| | Bruno Martel |
| Siège 4 - Conseiller ou conseillère | Benoît Derome |
| | Xavier Sanchez |
| | Giannina Trabucco |

La municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur n'est pas divisée en district, ce qui signifie que tous les citoyens et citoyennes sont invité.es à voter pour tous les postes en élections.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec la présidente d'élection, Madame Isabelle Arcoite, au 450-347-5446, poste 200 ou par courriel au dg@sjlm.ca.

Le recensement du vote se tiendra le dimanche soir, 5 décembre, dès 20h, aussitôt que les relevés de dépouillement auront été remis à la présidente d'élections.

Guignolée

Grâce aux revenus de la friperie, le comité d'entraide de Saint-Jacques-le-Mineur bénéficiera d'un budget de 3000\$ pour l'organisation de la Guignolée 2021.

Préparez vos boîtes et denrées de produit non-périssables pour la collecte prévue le dimanche 5 décembre.



Dossier finances

À la dernière séance du conseil, l'administration a procédé au dépôt de l'état d'endettement, au 31 octobre 2021, des personnes envers la municipalité, tel que prescrit par la loi. Il s'agit de la liste des propriétaires ayant un solde dû à la municipalité, comportant des factures venant à échéance en 2020 ou dans les années précédentes. Ils seront contactés par la trésorerie pour régler ce solde sans quoi, au début de février 2022, la liste des propriétaires endettés envers la municipalité sera transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Dossier des futurs puits

Le contrat a été donné à Forages Technic-Eau inc, pour le forage des deux nouveaux puits et de trois puits d'observation.

Le forage doit avoir lieu cet hiver, quand les terrains seront gelés pour accéder au site de forage. L'entreprise retenue devra aussi procéder à des essais de pompage pour déterminer la capacité des nouvelles installations ainsi que les concentrations de minéraux qui devront être traités.

Vous serez tenu au courant des prochains développements du dossier.

Projet Hydro-Quebec - Ligne d'interconnexion Hertel-New York

Résumé du projet :

Le projet de ligne d'interconnexion Hertel-New York vise à fournir de l'énergie propre et renouvelable à la ville de New York. Au Québec, le projet consiste à construire une ligne de 57,7 km (56,1 km de ligne souterraine et 1,6 km de ligne sous-marine). Cette ligne à courant continu, d'une tension de 400 kV, reliera le poste Hertel, à La Prairie, à un point d'interconnexion dans la rivière Richelieu, à la frontière canado-américaine.

Cette ligne passera par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, sur une distance d'environ 6 km, qui sera enfouie sous la chaussée, en bordure de la route Édouard VII et de la montée St-Jacques. Les propriétaires dont la résidence est sur ce tracé recevront par la poste un bulletin avec les informations de la part d'Hydro-Québec d'ici la fin de la semaine directement dans leur boîte aux lettres.

Des portes ouvertes sont également organisées au Chalet des loisirs (263, route Edouard VII) le jeudi 9 décembre 2021 entre 15 h et 20 h. Celles-ci s'adressent à tous les citoyens qui souhaitent obtenir plus d'informations sur le projet. Différents professionnels d'Hydro-Québec seront présents pour répondre à vos questions.

Vous pouvez communiquer directement avec Hydro-Québec pour en savoir plus aux coordonnées suivantes :

Par téléphone : 1 877 653-1139

Par courriel : ramrichelieu@hydroquebec.com

Fermeture de l'hôtel de ville durant le temps des fêtes

Prenez note que les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés entre le 17 décembre, à partir de 13 h, et le 3 janvier 2021 inclusivement pour la période des fêtes.

Le conseil et les employés de la municipalité profitent de l'occasion pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une année 2022 remplie de santé, de bonheur et de solidarité.

Collecte de sapins naturels - 5 janvier 2022

La collecte annuelle de sapins naturels se tiendra le mercredi 5 janvier 2022 dès 7 h.

Un employé municipal procédera à la cueillette des sapins naturels déposés en bordure des rues. Les décorations doivent toutes être retirées des arbres. Tous les arbres amassés seront transformés en paillis au printemps.

Vous êtes invités à apporter directement votre sapin à notre site de dépôt situé à l'arrière du Centre communautaire (119, rue Renaud). Prenez note que les éboueurs ne ramasseront pas les arbres naturels lors de la collecte des ordures.



Nouveaux règlements en vigueur

Le règlement 238-2021 concernant la circulation, la vitesse, le stationnement et la sécurité a été adopté. Les principales modifications sont les suivantes :

- Réduction de la vitesse à 70 km/h sur toutes les routes appartenant à la municipalité;
- Réduction de la vitesse de la montée Gagnée à 50 km/h;
- Interdiction de stationnement dans les corridors piétonniers.

Le présent règlement entrera en vigueur dans 90 jours, soit le 23 février 2022.

Le règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur. Les principales modifications sont les suivantes :

- Ajouts de dispositions sur les locations de salle et l'inscription à des activités;
- Ajout d'un dépôt de garantie exigible pour certains travaux, remboursable sur présentation de certains documents obligatoires;
- Retrait des frais liés au permis d'abattage d'arbres pour des particuliers;
- Distinction dans les demandes de permis pour les bâtiments accessoire selon la superficie du bâtiment projeté;
- Ajout de certaines dépenses liées à des travaux publics.

Le présent règlement est entré en vigueur le 24 novembre 2021.

Le règlement 4201-2021 amendant le règlement 4200-2018 sur les permis et certificat a été adopté.

À titre informatif, le règlement numéro 4200-2018 sert à fixer les modalités d'émission des permis et certificats requis dans le cadre de l'administration des règlements d'urbanisme. Le règlement numéro 4201-2021 vient modifier ce règlement, à titre non limitatif, sur les objets suivants :

- Modifier les définitions de certains termes utilisés dans le règlement;
- Retirer les frais exigibles pour les permis et certificats (ces frais ont été transférés au règlement de tarification numéro 325-2021 entrée en vigueur le 24 novembre 2021);
- Réviser les interventions devant faire l'objet d'un permis ou d'un certificat;
- Réviser les documents d'accompagnement requis dans le cadre de certains types de demandes;
- Réviser les délais de validité de certains permis et certificats;
- Retirer les exigences liées aux certificats d'occupation qui étaient requis pour tous les usages autres que l'habitation (principaux, accessoires ou temporaires) ainsi que les usages accessoires à l'habitation;
- Corriger certaines formulations des dispositions réglementaires.

Ce règlement est en vigueur depuis le 24 novembre 2021 et est disponible pour consultation en communiquant au 450-347-5446, poste 203, ou par courriel à l'adresse : amenagement@sjlm.ca

Le règlement REC-2021-225 décrétant un mode de tarification pour les travaux d'entretien du cours d'eau « Maréchal » a été adopté. Ce règlement prévoit la répartition du coût d'entretien du cours d'eau par la MRC aux propriétaires riverains. La dépense sera ajoutée au compte de taxes individuelles et les propriétaires en seront informés.

Tous les nouveaux règlements adoptés à la séance de Conseil sont disponibles sur le site internet de la municipalité ou sur demande à l'adresse info@sjlm.ca.

CALENDRIER 2022

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

janvier 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|---|-----|-----|-----|
| | | | | | | 1 |
| 2 | 3 | 4 |  | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

février 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | | | | | |

mars 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | | |

avril 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |

mai 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 |
| 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 |
| 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 |
| 29 | 30 | 31 | | | | |

juin 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | | |

juillet 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | 1 | 2 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 |
| 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 |
| 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 |
| 31 | | | | | | |

août 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 |
| 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
| 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 | 27 |
| 28 | 29 | 30 | 31 | | | |

septembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | |

octobre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | | 1 | |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 |
| 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 |
| 23 | 24 | 25 | 26 | 27 | 28 | 29 |
| 30 | 31 | | | | | |

novembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 | 26 |
| 27 | 28 | 29 | 30 | | | |

décembre 2022

| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| | | | | 1 | 2 | 3 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 |
| 25 | 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 |

 COLLECTE DES ORDURES

 COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

 COLLECTE DES SAPINS NATURELS

VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES À LA RUE AVANT 7 H

Pour toutes les autres consignes concernant la collecte des matières résiduelles, consulter le www.sjm.ca et recherchez *Collecte des ordures* et/ou *Collecte des matières recyclables*

PROGRAMMATION

ACTIVITÉS HIVER 2022

LUNDI - YOGA (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Cours de yoga accessible à tous, travaillant le corps et l'esprit par des postures, des respirations et des relaxations. On y explore les postures de base du yoga afin d'apporter force, souplesse et mobilité au corps. Le yoga permet de développer une conscience du corps, du souffle et du moment présent pour un mieux-être global.

Dates : 17 janvier au 11 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le lundi 28 février 2022

Heure : 19 h 15 à 20 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 150\$

RESPONSABLE : Isabelle Guay via Origine Yoga

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



MARDI - KARATÉ KENPO (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ pour 13 ans et plus)

Chaque cours de karaté est divisé en 3 parties. La première consiste en l'échauffement et le conditionnement physique. Ensuite, les enfants apprennent la théorie (punch, kick et kata). Le cours se termine par des techniques de combats pratiquées seul ou en équipe selon les mesures sanitaires en vigueur.

Possibilité que les parents fassent le cours avec leur enfant, ils ont le même tarif à payer.

Dates : 25 janvier au 12 avril 2022

Heure : Débutants 18 h à 19 h — Intermédiaires 19 h 15 à 20 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Gymnase de l'école Saint-Jacques (115, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 65\$ pour débutants

75\$ pour intermédiaires

(inclus 20\$ de frais d'affiliation à l'association de Karaté Kenpo)

Frais supplémentaire à prévoir : 60\$ ou 70\$ kimono

RESPONSABLE : Sensei Sophie Bernier 514-701-5109

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



MERCREDI - CARDIO FAMILLE (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Venez bouger en famille, plaisir, rire et dépense énergétique sont au rendez-vous.

Guidé et animé par un kinésologue spécialiste du mouvement, ce cours est adapté à ceux qui désirent commencer l'entraînement bien encadré, sans douleur et sans blessure. Démonstrations et éducation posturale seront au rendez-vous. Autant pour les enfants que pour vous parents, on vous attend!

Dates : 19 janvier au 13 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le mercredi 2 mars 2022

Heure : 18 h 30 à 19 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : Adulte : 80\$ - Enfant : 40\$ (1 adulte et 1 enfant : 120\$)

Extra adulte résidant à la même adresse : 40\$ - Extra enfant résidant à la même adresse : 20\$

RESPONSABLE : Orange Santé

*MINIMUM DE 10 PETITES FAMILLES (UN ADULTE UN ENFANT) POUR OFFRIR LE GROUPE



MERCREDI - PILATES ET ÉTIREMENTS (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Le cours de pilates offre des exercices physiques qui visent le renforcement des muscles centraux et un bon équilibre du corps. Améliorez votre posture avec les étirements qui permettront d'augmenter votre mobilité articulaire, tout en étant encadré par une kinésologue certifiée. Peu importe votre condition, on vous attend !

Dates : 19 janvier au 13 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le mercredi 2 mars 2022

Heure : 19 h 30 à 20 h 30

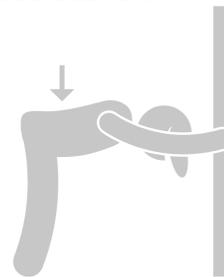
Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 120\$

RESPONSABLE : Orange Santé

*MINIMUM DE 10 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



VENDREDI - YOGA MARCHEUR (PASSEPORT VACCINAL EXIGÉ)

Cette classe extérieure s'adresse à tous. Il s'agit d'une séance de Hatah Yoga Flow laissant place à la respiration, la pratique active et la détente. En cas de mauvaise température, la classe sera offerte dans le centre communautaire.

Bienvenue aux personnes retraitées, les mamans en période pré/postnatal, bébés, enfants! Le tout est encadré par une enseignante certifiée (pré/postnatal également)!

Dates : 21 janvier au 15 avril 2022

Pause prévue durant la semaine de relâche le vendredi 4 mars 2022

Heure : 13 h 30 à 14 h 30

Durée : 12 séances

Lieu : Centre communautaire (119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 120\$

RESPONSABLE : Sabrina via Tralala Yoga

*MINIMUM DE 8 PARTICIPANTS POUR OFFRIR LE COURS



DIMANCHE - BRICOLAGE POUR ENFANTS

Bricolage pour enfants âgés entre 6 et 12 ans, avec différents thèmes et matériaux. Un total de 6 séances sont prévues au calendrier. Le tout encadré par une passionnée du bricolage et du scrap booking qui déborde de créativité.

Les enfants de 6 et 7 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un parent.

PLACES LIMITÉES, FAITES VITE!

Dates : 23 janvier, 6 février, 20 février, 6 mars, 20 mars et 3 avril 2022

Heure : 10 h 30 à 11 h 30

Durée : 6 séances

Lieu : Chalet des loisirs (263, route Edouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur)

Tarif : 40\$ / enfant

RESPONSABLE : Nathalie Auclair

*MAXIMUM DE 12 PARTICIPANTS



DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR TOUTES LES ACTIVITÉS : MARDI 11 JANVIER 16 h

MODES DE PAIEMENT :

Vous pouvez transmettre un chèque (au nom de la municipalité) et le formulaire d'inscription à la Mairie, par la poste ou le déposer dans la chute à courrier au 91, rue Principale. Pour le paiement par chèque, **si vous êtes inscrit à plus d'une activité un chèque par activité est exigé.**

En personne au bureau municipal, les modes de paiement suivants sont acceptés : argent comptant, débit ou chèque au nom de la municipalité.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT :

Veillez consulter le règlement 325-2021 sur les tarifs des biens et services rendus par la municipalité pour bien comprendre les conditions d'inscriptions à une activité culturelle ou de loisirs.

Aucun remboursement n'est recevable après l'inscription, sauf dans les cas suivants : la Municipalité annule l'activité ou sur présentation d'un billet médical.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ACTIVITÉS HIVER 2022

ACTIVITÉ : _____

PRÉNOM ET NOM participant: _____

PRÉNOM ET NOM accompagnateur : _____

Adresse: _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Montant : _____

Mode de paiement : _____

Besoin de votre opinion pour redémarrer les animations à la bibliothèque

Bonjour à tous,

Votre bibliothèque veut redémarrer les animations (ateliers, conférences, heures du conte, etc. pour tous les groupes d'âge) qui ont été interrompues depuis un certain temps (pandémie oblige). Cependant, nous avons besoin de votre opinion pour identifier ce qui vous plairait. Nous sommes présents pour répondre à vos attentes et vos besoins. Nous vous demandons de nous faire connaître via notre adresse courriel (biblio@sjlm.ca) vos suggestions. Nous tenterons de vous organiser des événements, soient culturels et/ou éducatifs qui vous plairont.

Merci de votre collaboration!

Votre comité de bénévoles de la bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur.

Horaire collecte des matières résiduelles décembre 2021

Voici l'horaire pour les collectes des ordures et du recyclage pour décembre 2021

| décembre 2021 | | | | | | |
|---------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Dim | Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven | Sam |
| | | | 1 | 2 | 3 | 4 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 |
| 19 | 20 | 21 | 22 | 23 | 24 | 25 |
| 26 | 27 | 28 | 29 | 30 | 31 | |

COLLECTE DES ORDURES

COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

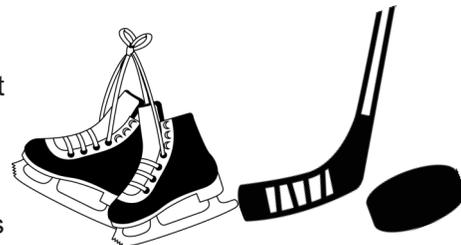
Accès à l'aréna de Napierville

Impatient de sortir ses patins?

Sachez que tous les résidents de Saint-Jacques-le-Mineur ont accès gratuitement aux activités de patinage et de hockey libre à l'aréna de Napierville.

Celle-ci est située au 50, rue de l'Aqueduc à Napierville.

Pour avoir l'horaire complet et plus d'informations rendez-vous sur le site web dans l'onglet Culture et loisirs / Patinoires



Saint-Jacques-
le-Mineur



AVIS PUBLICS - Élections 2021

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN DU 5 DÉCEMBRE 2021

Par cet avis public, Isabelle Arcoite, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseiller ou conseillère – Siège 1

Samuel Bolduc

Nathalie Boucher

Poste de conseiller ou conseillère – Siège 2

Réal Boyer

Dominique Firetto

Mario Lafrenière

Bruno Martel

Poste de conseiller ou conseillère – Siège 4

Benoît Derome

Giannina Trabucco

Xavier Sanchez

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné entre 9h30 et 20h, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants :

Jour du scrutin : Dimanche 5 décembre 2021

Pour les sections de vote 1 à 4 École Saint-Jacques, 115 rue Renaud

Jour de vote par anticipation : Dimanche 28 novembre 2021

Pour les sections de vote 1 à 4 École Saint-Jacques, 115 rue Renaud

4. Vous devrez porter le couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleu ou noir pour marquer votre bulletin de vote;

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:

La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 3 novembre à 16 h 30;

Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le dimanche 5 décembre à 20 h à l'adresse suivante : École Saint-Jacques, 115 rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro suivant :

Présidente Madame Isabelle Arcoite

Adresse : 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (bureau municipal)

Téléphone : 450-347-5446, poste 200 Courriel : dg@sjlm.ca

DONNÉ à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, ce 25e jour du mois de novembre 2021.

| |
|---|
| Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et secrétaire-trésorière certifiée sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8 h et 22 h, le 25 novembre 2021. |
|---|

Isabelle Arcoite

Directrice générale et secrétaire-trésorière